

DELIBERATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 19 décembre 2017

Délibération n°91 - 2017 relative à une remise gracieuse

Vu l'article R719-89 du code de l'éducation,
Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 et notamment son article 193,

Le conseil d'administration de l'Université de Reims Champagne Ardenne approuve la remise gracieuse de 7 182.05 euros au profit d'un agent placé en retraite pour invalidité.

Membres ayant voix délibérative

Membres statutaires	36	Membres présents	19
Membres en exercice	36	Membres représentés	11
Majorité absolue	19		
Nombre de pouvoirs	11		

Décompte des suffrages

Votants	30	Pour	30	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée



Guillaume GELLE
Président

Document en annexe au présent extrait : Note remise gracieuse

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 22-12-2017

Document mis en ligne le : 22-12-2017